

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 19 décembre 2025

Publié le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 19 décembre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.**

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AIGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AIGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL ), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<b>Délégués en exercice</b>	16	16	32
<b>Nombre de voix par délégué</b>	2	1	48
<b>Présents</b>	2	0	2
<b>Votants</b>	2	0	4
<b>Pouvoirs</b>	0	0	0
<b>Total de voix</b>	4	0	4
<b>Abstentions</b>	0	0	0
<b>Votes contre</b>	0	0	0
<b>Votes pour</b>	4	0	4

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20251219-D2025-59-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

## D2025-59 – Protocole d'accord transactionnel relatif au paiement de prestations supplémentaires réalisées sur le site de la déchèterie de Fronton – lot 1 – Approbation

Le Syndicat Mixte Decoset a confié à l'entreprise SAS CARRERRE, par marché notifié le 12 novembre 2025, le lot n° 1 VRD, des « travaux d'agrandissement de la déchèterie de Fronton », souhaitant agrandir et repenser l'aménagement de la déchèterie de Fronton, en réorganisant la prise en charge des déchets sur le site.

La société SAS CARRERRE s'est vu attribuer ce lot pour un montant forfaitaire de 324 837,00 € HT. Le délai d'exécution des travaux pour ce lot était de 4 mois à compter de la date fixée par ordre de service. La durée maximale de l'opération était estimée à 9 mois comprenant la période de préparation de 1 mois.

Des modifications de prestations ou des travaux supplémentaires sur les postes suivants, qui ont donné lieu à des plus ou moins-values, ont été réalisés dans le cadre de ce marché :

Voirie légère :	+ 1 357,50€ HT
Voirie poids lourd :	+ 3 735,50€ HT
Espaces verts :	- 5 282,00€ HT
Eclairage :	+ 2 080,00€ HT
Réseau Pluvial et Bassin :	+ 4 520,00€ HT
Portail/Barrières/Clôtures/Signalisation	+ 1805,00€ HT
Travaux supplémentaires :	+ 455,00€ HT

Le montant cumulé de ces prestations s'élève à la somme de 8 671,00 € HT, soit une augmentation de 2,6% du montant du marché initial.

La réception des travaux, formalisée par un procès-verbal, ayant été prononcée le 7 juillet 2025, avant la signature de l'avenant par le titulaire du marché formalisant ces prestations supplémentaires. Ce protocole permettra d'intégrer le montant de celles-ci au sein du décompte général et définitif.

Il vise également à clore les différends susceptibles de découler de cette situation.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Decoset,

**Vu** le marché n°2024-07-02 concernant les travaux d'agrandissement de la déchèterie de Fronton - Lot 1 VRD notifié à l'entreprise CARRERE le 12 novembre 2024,

**Vu** le protocole transactionnel joint ;

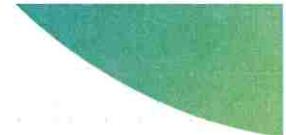
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel relatif au paiement des prestations et travaux supplémentaires réalisés sur le site de la déchèterie de Fronton dans le cadre du marché

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2025-59 | Comité syndical | 19/12/2025  
décembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20251219-D2025-59-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5  
Tél 05 62 89 03 41 – [instance@decoSET.fr](mailto:instance@decoSET.fr) – [www.decoSET.fr](http://www.decoSET.fr)



n°2024-07-02 – Lot 1- pour un montant de 8 671,00€ HT qui sera versé à l'entreprise CARRERE et ce, exclusivement dans le cadre défini dans le protocole ;

- **AUTORISE** le Président à signer ledit protocole transactionnel ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

**LE PRÉSIDENT,**

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO

